

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 01/07/2013

Date de la convocation:

17/06/2013

Date d'affichage:

18/06/2013

L' an 2013 et le 1 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 44

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette à M. KREISS Alfred, M. CONUECAR Nestor à M. SCHNEIDER Dominique

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER Willy, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHERTZ Christophe, SITTER Pierrot, SUSS Charles, ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean

Secrétaire de séance :

M. LIEHN Gilbert.

Réf : 096.2013

Vote : A la majorité

Pour : 40

Contre : 2

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Non

**096.2013 : Ilot central à Woerth : Avenant à la convention de portage EPFL67 -
immeuble 1 grand rue à Woerth.**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 070.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : Développement du bourg centre Woerth : présentation du projet de développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l'opération « ilot commercial et logements »,

Vu la convention de portage foncier signée avec l'EPFL du Bas-Rhin,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et deux abstentions, décide :

- **De demander à l'EPFL67 de prolonger la durée initiale de la convention de portage de l'ensemble immobiliser du 1 Grand'Rue à Woerth de un an,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/07/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

